

CIRCULAIRE N° 2165

DU 24/01/2008

Objet : Centres psycho-médico-sociaux - Régime des vacances et congés 2007-2008
Réseaux : CF / LS / OS
Niveaux et services : Centres PMS (ordinaires et spécialisés)
Période: : Année scolaire 2007-2008

- Aux Directeurs(trices) des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française

Pour information:

- Aux Pouvoirs organisateurs des centres psycho-médico-sociaux subventionnés par la Communauté française
- Aux Directeurs(trices) des centres psycho-médico-sociaux subventionnés par la Communauté française
- Aux Inspecteurs des centres P.M.S.
- Aux Vérificateurs des centres P.M.S.

Autorités : Directrice générale
Gestionnaires : Direction générale de l'Enseignement obligatoire - CPMS
Personne(s) ressource(s) : Guy Blin - Bureau 1.F.130
Rue A. Lavallée, 1 – 1080 Bruxelles Tél. 02/690.85.03
Référence facultative : CIRCULAIRE C.F. 2007/03 - PMS/05/04/07
CIRCULAIRE SUBV. 2007 /03

Renvoi(s) : -
Nombre de pages : 2 pages - **annexes** : 0
Téléphone pour duplicata : 02.690.85.03
Mots - clefs : Congés 2007-2008

J'ai l'honneur de vous informer qu'au Moniteur belge du 12 décembre 2007, ont été publiées les dispositions prises spécifiquement pour l'année scolaire 2007-2008 par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 octobre 2007 modifiant l'arrêté royal du 19 mai 1981 relatif aux vacances et aux congés des membres stagiaires ou nommés à titre définitif du personnel technique des centres P.M.S. de l'Etat, des centres de formation de l'Etat et des services d'inspection.

Le calendrier des vacances annuelles et congés des directeurs, des membres du service d'inspection des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française et des centres psycho-médico-sociaux pour l'enseignement spécialisé de la Communauté française et des membres du personnel technique des centres P.M.S. est bien entendu similaire à celui de l'enseignement:

1. Congé de Toussaint

Du lundi 29 octobre 2007 au vendredi 2 novembre 2007 inclus.

2. Vacances de Noël

Du lundi 24 décembre 2007 au vendredi 4 janvier 2008 inclus.

3. Congé de Carnaval

Du lundi 4 février 2008 au vendredi 8 février 2008 inclus.

4. Vacances de Pâques

Du lundi 24 mars 2008 au vendredi 4 avril 2008 inclus.

Congés divers

- Les samedis et dimanches;
- Le jeudi 27 septembre 2007;
- Le lundi 12 novembre 2007(*);
- Le jeudi 1er mai 2008 (Fête du travail);
- Le vendredi 2 mai 2008
- Le lundi 12 mai 2008 (Pentecôte).

(*) Les agents qui n'ont pas bénéficié de ce jour de congé peuvent, après accord de leur direction qui tiendra compte des impératifs du service, obtenir à leur meilleure convenance une journée de congé de compensation, à prendre avant le 30 juin 2008 au plus tard.

Vacances d'été

- a) Pour les directeurs et les membres du service d'inspection: du lundi 7 juillet 2008 au vendredi 15 août 2008 inclus;
- b) Pour les autres membres du personnel: soit du mardi 1er juillet 2008 au vendredi 15 août 2008 inclus, soit du lundi 7 juillet 2008 au vendredi 22 août 2008 inclus.

Les Directeurs veilleront à ce que leur centre soit, pendant les vacances d'été, accessible au public aux mêmes dates que celles fixées pour les établissements d'enseignement de la Communauté française.

Une permanence pouvant difficilement être assurée simultanément au centre et dans les différents cabinets desservis, il y a lieu de recourir aux répondeurs téléphoniques ou de préciser par voie d'affiche où, quand et à quel numéro de téléphone peut être contacté le représentant du centre.

Je vous prie de bien vouloir faire connaître au service des Centres P.M.S. pour le 20 juin 2008 au plus tard, la période de vacances annuelles d'été 2008 choisie par chacun des membres du personnel de votre centre.

Vous voudrez bien communiquer les présentes informations à tous les membres du personnel technique de votre centre.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE.